

## RÈGLEMENT N° 128

---

### POUR DONNER DES NOMS AUX CHEMINS MUNICIPAUX

---

À une session régulière du Conseil de la municipalité de la Paroisse Sainte-Anne-de-la-Pocatière tenue à la salle de l'édifice municipal, lundi le 2 février 1981 à vingt heures.

Sont présents à cette session : Monsieur Gaston Huot, Maire, Messieurs René Hudon, Gérard Tremblay, Wilfrid Lemieux, Sébastien Frève, Adrien Lavoie et Ernest Bourgelas, conseillers.

Les conseillers formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire.

**ATTENDU** qu'en vertu des dispositions du Code municipal la corporation Municipale de la Paroisse Sainte-Anne-de-la-Pocatière est autorisée par règlement à donner des noms aux chemins de la Municipalité.

**ATTENDU** que plusieurs nouvelles rues ont été ouvertes depuis quelques années, et qu'il est opportun de leur donner un nom.

**ATTENDU** qu'avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une session antérieure de ce Conseil tenue le 5 janvier 1981.

**À CES CAUSES,  
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GÉRARD TREMBLAY, CONSEILLER  
SECONDÉ PAR MONSIEUR SÉBASTIEN FRÈVE, CONSEILLER  
RÉSOLU UNANIMEMENT QUE :**

Il a été ordonné et statué par le Conseil de la Paroisse Sainte-Anne-de-la-Pocatière et ledit Conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qui suit : savoir :

Article 1.- Les routes, chemins rues porteront les noms suivants :

Sur le 1<sup>er</sup> Rang

La rue sur les lots subdivisés 390-3 et 390-4

Rue St-Louis

De la route 132 au 2<sup>e</sup> rang Ouest

Route Jeffrey

Sur le 2<sup>e</sup> Rang, Ouest en Est

Le fronteau entre les deux rangs.

2<sup>e</sup> Rang Ouest

Le chemin traversant les lots 466 jusqu'au 444 chemin des Sables Ouest

La route entre les lots 466 et 467 jusqu'au chemin des Sables Ouest.

Route Dionne,

La route du chemin des Sables Ouest au 3<sup>e</sup> Rang.

Route Cadochette

Le chemin traversant les lots 538 jusqu'au 467

Chemin des Sables Est

La route entre les lots 541, 542, 543, 784, 784-A et route Sainte-Anne/Saint-Onésime,

Le chemin traversant les lots 581 jusqu'au 541

Chemin Hudon

La rue sur le lot 507

Rue Bourgelas

Le chemin traversant les lots 609 jusqu'au 2<sup>e</sup> Rang Ouest

Chemin de la Station

La rue sur les lots 579-3 et 577-1

Rue Rodolphe

La route entre les lots 617, 619 et de l'autre côté 610, 609 et 609-2

Route Martineau

LIVRE DES RÈGLEMENTS  
EXTRAIT CONFORME DU PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

---

La rue sur les lots 609 et 606

Rue Gendron

La rue sur les lots subdivisés 610-1, 610-7, 606-3, 606-14, 606-13, 604-1-6, 604-1-9, 604-1-10, 604-1-16, 603-2 et 603-3

Rue les Arpents Verts

La future rue sur les lots 619 et 618

Rue Harton,

La rue sur le lot subdivisé 619-1

Rue Lemieux

Le chemin sur le lot 687

Chemin Ste-Cannelle,

La route sur les lots 627 et 628

Route Hudon-Roussel,

Sur le 3<sup>e</sup> Rang, Est en Ouest,

Le chemin traversant les lots 619 au 633 et du 720 au 688

Chemin Montagne Thiboutôt

La rue sur les lots 623, 723, 725 et 726.

Rue Chamberland

La rue sur les lots 725

Rue Boucher

La rue sur les lots 714, 715, 639

Rue Ouellet,

Le fronteau entre le 2<sup>e</sup> Rang et le 3<sup>e</sup> Rang côté est et 3<sup>e</sup> Rang Est

Le fronteau entre le 2<sup>e</sup> Rang et le 3<sup>e</sup> Rang côté ouest 3<sup>e</sup> Rang Ouest

La route entre les lots 730 et 731

Route Drapeau,

Article – 2- Il est aussi statué que les noms de rues ci-haut mentionnés s’appliqueront aussi aux continuations des dites rues, même si dans l’avenir ces continuations ne portent pas de numéro cadastral, ou portent un numéro de cadastre autre que ceux plus haut mentionnés.

Article – 3 – La Municipalité procédera à l’achat de plaques d’identification des chemins municipaux ci-haut mentionnés.

Article - 4 – Le conseil approprié en paiement du coût des travaux le montant budgété en 1981 et comblera tout montant à même le surplus accumulé au fond-général.

Article – 5 – Le présent règlement entrera en force et en vigueur le jour de sa publication conformément à la loi.

ADOPTÉ.

\_\_\_\_\_  
Maire, Gaston Huot

\_\_\_\_\_  
Secrétaire-trésorier, René Pelletier